

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1674

3 juillet 2012

SOMMAIRE

Algeco/Scotsman Management S.C.A.	80335	Eurolux Créations S.à r.l.	80350
Alliance Patrimoniale S.A.	80333	Eurotech Venture S.A.	80343
Altra Management s.à r.l.	80345	Ferenda Holdings S.A.	80352
Amaranthe Octogone S.à r.l.	80330	Ferlim S.A.	80352
Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l.	80330	Fidelity International Real Estate Fund Eu- rozone Company 1	80351
Aon Services Luxembourg S.à r.l.	80333	F.IMM. S.A.	80351
Athalia	80316	Financière Sextant S.A.	80352
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.	80341	Fininvest S.à r.l.	80323
Beauvallon Investissement S.A.	80315	First Estates Regional Organization S.A.	80341
BNP Paribas Flexi III	80334	Flextronics Asset Management and Invest- ments Limited Liability Company Luxem- bourg Branch	80329
BNP Paribas L Fix	80334	Fonds de Compensation de la Sécurité So- ciale, SICAV-FIS	80351
Build Holding S.à r.l.	80343	Fotex Holding	80349
Cienega S.à r.l.	80315	Gemalux S.A.	80351
Compagnie Benjamin de Rothschild Op- portunities	80350	Generali Investments SICAV	80352
Construction Moutinho & M S.à r.l.	80331	Helioven One S.à r.l.	80329
DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l.	80338	ICT Global Partners S.A.	80331
DM Services FM Sarl	80340	Jiveach S.A. SPF	80331
East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF	80340	KBL Key Fund	80335
EDEN LogCenter International S.à r.l.	80339	M2C S.A.	80334
Edgewood L Select	80341	Mures Holdings S.à r.l.	80334
Eiger Securities S. à r.l.	80342	Porphyron S.A.	80306
ELDS S.à r.l.	80343	Revada	80342
EMPoint S.à r.l.	80344	Selexio Management Sarl	80315
Encon S.à r.l.	80344	Spinnaker Venture S.A.	80344
Energia Solar Luxembourg S.à r.l.	80342	Techno Products S.à r.l.	80314
Esaress International S.à r.l.	80342	The Carlyle Group (Luxembourg) JV	80329
Esstex S.A.	80344	UBS Manager Solutions	80345
Euro Ethnic Foods Europe	80349	Working Capital Providers S.A.	80313
Euro-Link S.A.	80350		

Porphyron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.131.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Air Atlanta Icelandic ehf, a public limited company incorporated under Icelandic Law registered with the register of companies of Iceland under number 650387-1639 with registered office in Hlidasmari 3, 201 Kopavogur, Iceland,

here represented by Mr. Karim Van den Ende, company manager born on 26 October 1964 in Brussels (Belgium) and residing professionally at 8, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Kopavogur, Iceland, on May 7, 2012.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an “individual public limited company” (société anonyme unipersonnelle), which is hereby incorporated.

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. An “individual public limited company” (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the “Company”) is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended by the law of August 25, 2006 relating to the “société anonyme unipersonnelle” as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including trade names and trademarks.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “PORPHYRION S.A.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

Art. 7. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

C. Management

Art. 8. The Company will be administered by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. As the case may be, the board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 10. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 11. The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

Art. 12. The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any

persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 14. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

D. Decisions of the Sole Shareholder and Meeting of Shareholders

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday in the month of June at 4:00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 19. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the sole director or of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The one thousand shares have been subscribed as follows:

Air Atlanta Icelandic ehf, prenamed 1,000 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2012.

2) The First Annual General Meeting shall be held in 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred (1,300.- EUR) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at one the number of directors and further resolves:

1. To appoint as director of the Company:

Mr Karim Van den Ende, private employee, born on 26 October 1964 in Brussels (Belgium), residing professionally in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

The mandate of the sole director or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2017.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

European Marketing&Research Services Ltd, a company with registered office at New Bridge House, New Bridge Street, 30-34, London EC4V 6BJ, United Kingdom, registered with the Companies House England and Wales under number 5026254.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2017.

3. To fix the address of the registered office of the company at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Air Atlanta Icelandic ehf, une société à responsabilité limitée de droit islandais enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Islande sous le numéro 650387-1639 ayant son siège social Hlidasmari 3, 201 Kopavogur, Iceland,

ici représentée par Monsieur Karim Van den Ende, administrateur de sociétés né le 26 octobre 1964 à Bruxelles (Belgique) et demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale donnée à Kopavogur, Islande, le 7 mai 2012.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme unipersonnelle (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créés ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, y compris «trade names» et «trademarks».

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «PORPHYRION S.A.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'Actionnaire Unique et Assemblée des Actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Profits

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les mille actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Air Atlanta Icelandic ehf, prénommée, mille actions 1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents (1.300,-) Euro.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. De nommer en tant qu'administrateur de la Société:

Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, né 26 octobre 1964 à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2017.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

European Marketing&Research Services Ltd, une société avec siège social à New Bridge House, New Bridge Street, 30-34, Londres EC4V 6BJ, Royaume-Uni, et enregistrée au Companies House England and Wales sous le numéro 5026254.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2017.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire.

Signé: K. Van den Ende et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2012, LAC/2012/24324. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064578/411.

(120091427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Working Capital Providers S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 116.977.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012:

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Bernard Rosen, demeurant 16 avenue Kamerdelle B-1180 Uccle,
- Mme Régine Szylewicz, demeurant 16 avenue Kamerdelle B-1180 Uccle

et de nommer administrateur, en remplacement de M. Van den Bulke:

- la société SIR CONCEPT, 16 avenue Kamerdelle B-1180 Uccle, enregistrée au Moniteur belge sous le numéro 806.339.422, représentée par M. Bernard Rosen pour une durée de 6 ans.

pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2017.

Suite à la démission du commissaire, les actionnaires décident de nommer comme nouveau commissaire la société PKF Abax Audit, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. 142.867 pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012065162/21.

(120092203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Techno Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 25, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 77.830.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

“UDINEZ S.A.”, une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 25 rue de Hellange, L-3327 Crauthem, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111 350, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291 du 09 février 2006, (l’“Associé Unique”);

ici représentée par:

Madame Michèle RIPPLINGER, employée privée, avec adresse professionnelle au 25, rue de Hellange, L-3327 Crauthem,

agissant en sa qualité de seul et unique administrateur de la société “UDINEZ S.A.” avec pouvoir de l’engager par seule signature.

Laquelle partie comparante (“UDINEZ S.A.”) est l’associé unique de “TECHNO PRODUCTS, S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25 rue de Hellange, L-3327 Crauthem, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77 830, constituée suivant un acte notarié dressé en date du 29 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 27 février 2001 (la “Société”).

Les statuts de la Société n’ont jamais été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social d’un montant de douze mille cinq cents euros (12’500.- EUR), a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L’Associé Unique DECIDE de nommer:

Madame Michèle RIPPLINGER, employée privée, née à Thionville, Moselle (France), le 7 mai 1967, avec résidence professionnelle au 25, rue de Hellange, L-3327 Crauthem,

en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L’Associé DECIDE d’investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l’article 145 sans avoir à recourir à l’autorisation de l’Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s’en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu’il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu’il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand- Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représente de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette même représentante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. RIPPLINGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2012. Relation: EAC/2012/6900. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012064641/55.

(120091580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Selexio Management Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065106/10.

(120092125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Beauvallon Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.560.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BEAUVALLON INVESTISSEMENT S.A., société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BEAUVALLON INVESTISSEMENT S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BEAUVALLON INVESTISSEMENT S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 11.06.2012.

Pour: BEAUVALLON INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012066678/25.

(120095190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Cienega S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 148.342.

Le siège social de la société à responsabilité limitée Cienega S.à r.l., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-148342 a été dénoncé avec effet au 25 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012065187/14.

(120091505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Athalia, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg E 4.796.

—
STATUTES

Articles of Incorporation dated 4 June 2012

In the year two thousand and twelve, on the fourth of June.

There appeared:

1 AXA Private Equity Switzerland AG, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Switzerland and registered with the Register of Commerce of the Canton of Zurich under number CH-020.3.032.345-6,

represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1st June 2012.

2 Mr Martin Kessi, born in Worms (Germany) on 27 October 1973, having his professional address at Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Switzerland,

represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1st June 2012.

The aforementioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing person, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following Statutes of a société civile under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company"):

Chapter I. Definitions and Interpretation

Art. 1. As used herein, the following terms have the following meanings respectively.

"APES": means AXA Private Equity Switzerland AG, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Switzerland and registered with the Register of Commerce of the Canton of Zurich under number CH-020.3.032.345-6;

"ASF V Partnership Agreement" means the partnership agreement governing the Partnership as from time to time in effect;

"Company" means ATHALIA, a société civile governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company is a limited partner of the Partnership;

"Interests" means the interests held by the Company in the Partnership and entitling it to certain distributions in accordance with the ASF V Partnership Agreement;

"Partnership" means AXA Secondary Fund V L.P, a limited partnership established under the laws of Scotland under the Limited Partnerships Act 1907 and registered under number SL 8450, having as a general partner AXA Private Equity Secondary Funds Limited, a company incorporated in Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands and as manager AXA Private Equity UK Ltd or such other manager as may be appointed from time to time;

"Relevant Distribution" means that portion of a distribution in respect of the Interests made by the Partnership to the Company (as established in accordance with the ASF V Partnership Agreement), and subsequently paid to a shareholder or held on account for a shareholder by the Company in accordance with these Statutes, which is the subject of a giveback pursuant to the ASF V Partnership Agreement;

"Shareholding" means the number of Shares held by a relevant shareholder;

"Shares" means the shares of nominal value of USD 1- each in the Company;

"Statutes" means the present articles of association of the Company;

"Vesting Agreements" means any contractual agreements as from time to time in effect entered into by and between the Company and individual shareholders of the Company governing certain rights and obligations of the relevant shareholders with respect to their Shareholding.

Art. 2. References to articles are to articles of these Statutes, unless indicated otherwise.

Art. 3. The headings to the articles of these Statutes are for convenience only and shall not affect its construction or interpretation.

Art. 4. References to statutes and regulations are to such statutes and regulations as are from time to time modified, re-enacted or consolidated.

Art. 5. References to one gender include all genders and references to the singular include the plural and vice versa.

Art. 6. All capitalised terms used in the Statutes and not otherwise defined herein shall have the meanings given to such terms in the ASF V Partnership Agreement.

Chapter II. Form, Name, Registered office, Duration

Art. 7. There is hereby established a société civile governed by articles 1832 and following of the Civil Code, as supplemented by the relevant provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and any subsequent laws applicable to a société civile (the "Laws").

Art. 8. The object of the Company is the subscription, acquisition, holding, management and/or disposal of interests in the Partnership, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans to the Partnership. The Company may also borrow but only to the extent that the amount borrowed by the Company is used only for the purposes of (i) acquiring and/or subscribing Interests in / providing loans to the Partnership and (ii) carrying out its activities as above mentioned.

Art. 9. The Company will exist under the name of "ATHALIA".

Art. 10. The registered office is in Luxembourg. It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes.

Art. 11. The Company is formed for an unlimited duration. The dissolution may be decided by a general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes.

Chapter III. Capital, Shares

Art. 12. Share capital. The issued capital of the Company is set at twenty United States Dollars (USD 20.-) divided into twenty (20) Shares having a nominal value of one Unites-States Dollar (USD 1.-) each.

Any increase of the issued capital of the Company is of the competence of the general meeting of shareholders, which shall resolve at the majority requirement set forth in article 24 of the present Statutes.

The reduction of the issued capital (other than following a redemption or a repurchase of Shares by the Company from a shareholder) is of the sole competence of the general meeting of shareholders which shall resolve at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes, provided however that the Manager(s) are entitled to record in appropriate form (as well as file and/or publish) any reductions of the issued capital of the Company which result from a redemption or repurchase of Shares by the Company from its shareholders pursuant to the present Statutes.

Art. 13. Any transfer of Shares is subject to the provisions of Chapter VI of the present Statutes.

Art. 14. The death, incapacity, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. Managers

Art. 15. Managers. The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the "Manager(s)"), who may not be removed without the consent of APES and only for cause. Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes from a list of candidates presented by APES.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least forty-eight (48) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be given by any Manager, acting individually. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all the Manager(s) present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes may be signed by any one (1) Manager acting individually.

Art. 16. Powers of the Managers. The Manager(s) are vested with the broadest powers to manage the Company and to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. In this context, the Manager(s) shall comply with the provisions of the ASF V Partnership Agreement to the extent it is in the best corporate interest of the Company.

Notwithstanding the above, the Manager(s) shall not take any decision related to the following matters unless each of such decision has been approved by the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes:

- (a) Sell, transfer, assign or otherwise dispose all or part of the Interest held by the Company in the Partnership;
- (b) Exercise its voting rights (or decide not to exercise them) in the Partnership in relation to decisions affecting the rights of the Company; and
- (c) Make any amendment to any loan agreement entered into by the Company, as borrower, for the purposes of (i) acquiring and/or subscribing Interests in / providing loans to the Partnership and (ii) carrying out its activities, that would substantially change the terms and/or conditions of such loan agreement.

Art. 17. Representation of the Company. The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) Manager(s).

The Company will further be bound by the sole signature of any Manager to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 18. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year. The Manager(s) shall each year draw up the accounts of the Company and prepare the balance sheet and the profit and loss account. The annual accounts and the profit and loss accounts are submitted to the shareholders for approval who will determine how the net profits will be disposed of following the Manager(s) proposition. In case of distribution of net profits, the net profits will be distributed amongst shareholders proportionally to their participation in the Company.

Art. 19. The Manager(s) may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts drawn up by the Manager(s), which evidence that sufficient funds are available for distribution.

Chapter VI. Transfer provisions

Art. 20. Other than as permitted in these Statutes and in any Vesting Agreement, a shareholder may not sell, transfer, assign, exchange, pledge, create a security interest in, encumber or otherwise dispose of in whole or in part, directly or indirectly, any legal or equitable right to any of his Shares (or any interest therein) without the prior written consent of the Manager(s).

Art. 21. In addition, without prejudice to article 20 of the Statutes, a shareholder may under certain conditions be compelled to have his/her Shares (i) redeemed or repurchased by the Company, or, (ii) as the case may be, transferred pursuant to the terms of any Vesting Agreement.

Art. 22. No sale, re-assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, security interest, or other disposition by a shareholder of any legal or equitable right to any of its/his Shares whether voluntary or involuntary, shall be valid or effective (and accordingly shall not be recognised by the Company for any purpose) unless the conditions of transfer referred to in articles 20 or 21 have been satisfied.

Chapter VII. Shareholders

Art. 23. Losses shall be borne by the shareholders pro rata to their participation in the issued capital of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders shall meet as often as the interests of the Company require, upon issuance of a convening notice in writing by the Manager(s) at least five (5) calendar days' before the shareholders meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Manager(s) shall convene a general meeting of shareholders upon request of APES. Convening notices shall state the agenda of the meeting.

Each shareholder may participate to collective decisions irrespective of the number of shares held.

Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds or represents.

All shareholders may be represented by another shareholder or by a third party at general meetings.

A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present Statutes, be adopted at a majority of votes representing at least eighty per cent (80%) of the capital of the Company, which shall include the affirmative vote of APES.

All powers not expressly reserved by the Statutes or by the Laws to the Manager(s) shall be within the competence of the general meeting of shareholders such as any amendment to the Statutes.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by the Manager(s), unless the general meeting of shareholders resolved otherwise.

If upon the liquidation, net liquidation proceeds become available, such net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders pro rata to their participation in the capital of the Company.

Chapter IX. Applicable law

Art. 26. Any dispute arising during the life of the Company or during its liquidation, whether between the shareholders, the Manager(s), the liquidator and/or the Company, or between shareholders, regarding the business or the interpretation or execution of statutory clauses shall be submitted to the courts of Luxembourg.

Subscription and Payment

The Statutes of the Company having thus been recorded, the Company's shares have been subscribed and one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
AXA Private Equity Switzerland AG	USD 10.-	10	USD 10.-
Mr Martin Kessi	USD 10.-	10	USD 10.-
Total:	USD 20,-	20	USD 10.-

The amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the appearing parties.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2012.

Resolutions of the general meeting of shareholders *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following for an unlimited period:

- Mr. Ian Kent, private employee, born on 3 December 1976 in Birmingham, United Kingdom, having his professional address at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Simon Barnes, born on 2 December 1962 in Liverpool, United Kingdom, having his professional address at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms Jennifer Ferrand, born in Thionville (France) on 23 February 1981, having her professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned, represented as above stated who know and speak English, stated that the present articles of incorporation have been worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Made in Luxembourg, on 4 June 2012.

AXA Private Equity Switzerland AG / Mr Martin Kessi

Represented by Maître Laurent Schummer

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille douze, le quatre juin deux mille douze.

Ont comparu:

1 AXA Private Equity Switzerland AG, une société régie par le droit suisse, ayant son siège social au 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse et immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.032.345-6,

représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2012;

2 M. Martin Kessi, né à Aegerten (Suisse) le 27 octobre 1973, ayant son adresse professionnelle au 42, Affolternstrasse, CH-8050, Zurich, Suisse,

représenté par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2012.

Les procurations susmentionnées, signées "ne varietur" par la personne comparante, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs capacités mentionnées ci-dessus, ont établi les Statuts suivants d'une société civile en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Société").

Chapitre I^{er}. Définitions et Interprétation

Art. 1^{er}. Tel qu'utilisés ici, les termes suivants ont respectivement les significations suivantes.

"APES" signifie AXA Private Equity Switzerland AG, une société régie par le droit suisse, ayant son siège social au 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse et immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.032.345-6;

"Contrats d'Acquisition" signifie tous accords contractuels en vigueur de temps à autre conclus par et entre la Société et des associés individuels de la Société régissant certains droits et obligations des associés concernés à l'égard de leur Participation;

"Contrat de Partnership ASF V" signifie le contrat de partnership régissant le Partnership, tel qu'en vigueur de temps à autre;

"Distribution Applicable" signifie la part de la distribution des Intérêts faite par le Partnership à la Société (effectuée en conformité avec le Contrat de Partnership ASF V), et subséquemment payée à un associé ou détenue dans un compte pour un associé par la Société conformément à ces Statuts, qui est soumis à une restitution conformément au Contrat de Partnership ASF V;

"Intérêts" signifie les intérêts détenus par la Société dans le Partnership et donnant droit à certaines distributions conformément au Contrat de Partnership ASF V;

"Participation" signifie le nombre de Parts Sociales détenues par un associé concerné;

"Partnership" signifie AXA Secondary Fund V L.P., un partnership établi en vertu du droit écossais aux termes du Limited Partnership Act 1907 et immatriculé sous le numéro SL 8450, ayant pour associé commandité AXA Private Equity Secondary Funds Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier Jersey, Channel Islands et pour gérant AXA Private Equity UK Ltd ou tel autre gérant tel qu'il peut être nommé de temps à autre;

"Parts Sociales" signifie les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune dans la Société;

"Société" signifie ATHALIA, une société civile régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société est un associé commanditaire du Partnership;

"Statuts" signifie les présents statuts de la Société.

Art. 2. Les références aux articles sont aux articles de ces Statuts, sauf indication contraire.

Art. 3. Les titres des articles de ces Statuts sont seulement pour plus de commodité et ne doivent pas affecter leur structure et leur interprétation.

Art. 4. Les références aux lois et aux règlements sont à ces lois et règlements qui sont de temps à autre modifiés, remis en vigueur ou consolidés.

Art. 5. Les références à un genre incluent tous les genres et les références au singulier incluent le pluriel et vice-versa.

Art. 6. Tous les termes en majuscules utilisés dans les Statuts et non autrement définis dans les présents ont le sens qui leur est attribué dans le Contrat de Partnership ASF V.

Chapitre II. Forme, Nom, Siège social, Durée

Art. 7. Il est formé une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles (les "Lois").

Art. 8. La Société a pour objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et/ou la cession de participations dans le Partnership ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société pourra accorder des prêts au Partnership. La Société pourra également emprunter mais seulement dans la mesure où le montant emprunté par la Société est utilisé uniquement afin de (i) acquérir et/ou souscrire des Participations dans / fournir des prêts au Partnership et (ii) réaliser ses activités telles que mentionnées ci-dessus.

Art. 9. La Société existe sous le nom "ATHALIA".

Art. 10. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts.

Art. 11. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La dissolution pourra être décidée par une assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents statuts.

Chapitre III. Capital, Parts sociales

Art. 12. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,-) divisé en vingt (20) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Toute augmentation du capital émis de la Société relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 24 des présents Statuts.

La réduction du capital émis (autre que consécutive à un remboursement ou à un rachat de Parts Sociales de la Société d'un associé) est de la seule compétence de l'assemblée générale des associés qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 24 des présents Statuts, à condition toutefois que le(s) Gérant(s) ait/aient le droit d'enregistrer dans la forme appropriée (ainsi que classer et/ou publier) toutes réductions du capital émis de la Société qui résultent d'un remboursement ou d'un rachat de Parts Sociales de la Société aux associés conformément aux présents Statuts.

Art. 13. Tout transfert de Parts Sociales est sujet aux dispositions du Chapitre VI des présents Statuts.

Art. 14. Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre IV. Gérants

Art. 15. Gérants. La gestion de la Société est assurée par un ou plusieurs gérant(s) (le(s) "Gérant(s)") qui ne pourront être révoqués sans l'accord d'APES et uniquement pour juste motif. Le successeur sera nommé par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents statuts à partir d'une liste de candidats proposée par APES.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils devront former un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise quarante-huit (48) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. La convocation pourra être donnée par tout Gérant, agissant individuellement. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents à l'assemblée. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux pourront être signés par un (1) Gérant agissant individuellement.

Art. 16. Pouvoirs des Gérants. Le(s) Gérant(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la Société et pour l'accomplissement de tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Dans ce contexte, le(s) Gérant(s) devra(ont) se conformer avec les dispositions du Contrat de Partnership ASF V dans la mesure où ils agissent dans le meilleur intérêt de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le(s) Gérant(s) ne devra(ont) pas prendre de décision relative aux questions suivantes à moins qu'une telle décision ait été approuvée par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts:

(a) vendre, transférer, attribuer ou autrement disposer de tout ou partie de la Participation détenue par la Société dans le Partnership;

(b) exercer ses droits de vote (ou décider de ne pas les exercer) dans le Partnership par rapport aux décisions affectant les droits de la Société; et

(c) faire toute modification à tout contrat de prêt conclu par la Société, en qualité d'emprunteur, afin de (i) acquérir et/ou souscrire des Participations dans / fournir des prêts au Partnership et (ii) réaliser ses activités, qui modifierait substantiellement les termes et/ou conditions d'un tel contrat de prêt.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants.

La Société sera également engagée par la signature individuelle de tout Gérant à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le(s) Gérant(s) est/ sont chargé(s) d'arrêter les comptes de la Société et d'établir chaque année un bilan et un compte de résultats. Le bilan annuel et le compte de résultats sont soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices selon la proposition des Gérants. En cas de distribution de bénéfices nets, les bénéfices nets sont répartis entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 19. Le(s) Gérant(s) peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable intérimaire préparé par le(s) Gérant(s), duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Chapitre VI. Dispositions relatives au transfert

Art. 20. Autrement que tel que permis par ces Statuts et dans tout Contrat d'Acquisition, un associé ne peut pas vendre, transférer, affecter, échanger, mettre en gage, créer une sûreté, grever ou autrement aliéner, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, tout droit juridique ou de capital de chacune de ses Parts Sociales (ou tout intérêt y afférent) sans le consentement écrit préalable du/des Gérant(s).

Art. 21. En outre, sans préjudice de l'article 20 des Statuts, un associé peut être, sous certaines conditions, obligé d'avoir ses Parts Sociales (i) rachetées ou remboursées par la Société, ou, (ii) le cas échéant, transférées conformément aux termes de tout Contrat d'Acquisition.

Art. 22. Aucune cession, attribution, transfert, échange, mise en gage, création de charge ou de sûreté ou autre disposition par un associé de droit légal ou de capital de l'une de ses Parts Sociales volontairement ou involontairement, ne doit être valide ou effective (et en conséquence ne doit pas être reconnu par la Société en aucun cas) à moins que les conditions de transfert prévues aux articles 20 ou 21 aient été satisfaites.

Chapitre VII. Associés

Art. 23. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation écrite du/des Gérant(s) au moins cinq (5) jours calendaires avant l'assemblée des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les Gérants sont tenus de convoquer une assemblée générale des associés sur demande d'APES. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Tous les associés ont le droit de se faire représenter par un autre associé ou par un tiers lors des assemblées générales.

L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité des voix représentant au moins quatre-vingt pourcents (80%) du capital social de la Société, qui doit inclure le vote affirmatif d'APES.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Statuts ou par les Lois au(x) Gérant(s) devront être de la compétence de l'assemblée générale des associés, telle que toute modification des Statuts.

Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les Gérants, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation ce boni sera partagé entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 26. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le(s) Gérant(s), le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux de la ville du Luxembourg.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés, les parts sociales de la Société ont été souscrites et payées à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
AXA Private Equity Switzerland AG	USD 10,-	10	USD 10,-
Mr Martin Kessi	USD 10,-	10	USD 10,-
Total:	USD 20,-	20	USD 20,-

Le montant de vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite aux parties comparantes.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2012.

*Résolutions de l'Assemblée générale des associés
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social de la Société au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a également décidé de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- M. Ian Kent, salarié, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme. Jennifer Ferrand, né le 23 février 1981 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les soussignés, représentés comme indiqué ci-dessus qui connaissent et parlent la langue anglaise, ont déclaré que les présents statuts ont été rédigés en langue anglaise, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2012.

AXA Private Equity Switzerland AG / Mr Martin Kessi

Représenté par Maître Laurent Schummer

Référence de publication: 2012064758/402.

(120091901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Fininvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 169.159.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société HOLDING BAELEN GAILLARD SAS, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé à 59 boulevard Exelmans – 75016 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 158 779, ici représentée par Maître Charles Duro, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "FININVEST S.à r.l. ".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la(les) Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra procéder à l'acquisition, la protection, l'exploitation, la cession, l'apport, la concession sous toutes formes de tous droits de propriété intellectuelle (dessins, modèles, marques, brevets, licences, franchises, procédés ou marques de fabrique, etc), et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits. Cette propriété intellectuelle a vocation à faire l'objet de licences d'exploitation au profit de toutes sociétés situées dans plusieurs pays Europe ou en dehors de l'Europe.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de cinq cent mille euros (500.000,-eur) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,-eur) chacune et régies par les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des parts sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants ("le Conseil de Gérance") qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 16. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

A chaque part sociale est attaché un droit de vote donnant droit à une voix.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix dont disposent les associés présents ou représentés, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les décisions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission et les primes assimilées aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les remboursements de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en cash peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des remboursements de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur

dividendes, les remboursements de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription et Libération

1. Souscription

Le comparant a souscrit un nombre de parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
HOLDING BAELEN GAILLARD SAS prénommée	500.000,eur	500.000 parts sociales
Total	500.000,eur	500.000 parts sociales

2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 500.000,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2. Ont été appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

(i) Maître Charles Duro, Avocat à la Cour, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii) la société HOLDING BAELEN GAILLARD SAS, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé à 59 boulevard Exelmans – 75016 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484 158 779;

3. L'adresse de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C.Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2012. Relation: EAC/2012/7093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012064895/297.

(120092394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.676.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 mai 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012065131/13.

(120092095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Flextronics Asset Management and Investments Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.987.

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} juin 2012 que:

- Monsieur Donald Standley a démissionné des ses fonctions de gérant.
 - Monsieur Mark Hetenyi, né le 19 octobre 1974 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement à Hangar Utca 5-37, 1183 Budapest, Hongrie est nommé gérant en remplacement de Monsieur Donald Standley.
 - L'adresse de Monsieur Robert McCafferty est dorénavant à Office Park I, Top B, 07/02, 1300 Vienne, Autriche.
- Munsbach, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065419/14.

(120092570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Helioven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.493.823,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.886.

EXTRAIT

En date du 22 mai 2012, les transferts de parts sociales suivants ont été effectués:

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré 51.946 parts sociales ordinaires de classe O-A, 51.946 parts sociales ordinaires de classe O-B, 51.946 parts sociales ordinaires de classe O-C, 51.946 parts sociales ordinaires de classe O-D, 51.946 parts sociales ordinaires de classe O-E, 29.798 parts sociales préférentielles de classe P-A, 29.798 parts sociales préférentielles de classe P-B, 29.798 parts sociales préférentielles de classe P-C, 29.798 parts sociales préférentielles de classe P-D et 29.798 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Franz-Joseph Neumetzler résidant à Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Allemagne.
- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré 54.200 parts sociales ordinaires de classe O-A, 54.200 parts sociales ordinaires de classe O-B, 54.200 parts sociales ordinaires de classe O-C, 54.200 parts sociales ordinaires de classe O-D, 54.200 parts sociales ordinaires de classe O-E, 31.091 parts sociales préférentielles de classe P-A, 31.091 parts sociales préférentielles de classe P-B, 31.091 parts sociales préférentielles de classe P-C, 31.091 parts sociales préférentielles de classe P-D et 31.091 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Franz-Joseph Neumetzler, prénommé.
- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership a transféré 53.737 parts sociales ordinaires de classe O-A, 53.737 parts sociales ordinaires de classe O-B, 53.737 parts sociales ordinaires de classe O-C, 53.737 parts sociales ordinaires de classe O-D, 53.737 parts sociales ordinaires de classe O-E, 30.826 parts sociales préférentielles de classe P-A, 30.826 parts sociales préférentielles de classe P-B, 30.826 parts sociales préférentielles de classe P-C, 30.826 parts sociales préférentielles de classe P-D et 30.826 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Franz-Joseph Neumetzler, prénommé.
- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré 51.284 parts sociales ordinaires de classe O-A, 51.284 parts sociales ordinaires de classe O-B, 51.284 parts sociales ordinaires de classe O-C, 51.284 parts sociales ordinaires de classe O-D, 51.284 parts sociales ordinaires de classe O-E, 29.419 parts sociales préférentielles de classe P-A, 29.419 parts sociales préférentielles de classe P-B, 29.419 parts sociales préférentielles de classe P-C, 29.419

parts sociales préférentielles de classe P-D et 29.419 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Franz-Joseph Neumetzler, prénommé.

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 28.852 parts sociales ordinaires de classe O-A, 28.852 parts sociales ordinaires de classe O-B, 28.852 parts sociales ordinaires de classe O-C, 28.852 parts sociales ordinaires de classe O-D, 28.852 parts sociales ordinaires de classe O-E, 16.551 parts sociales préférentielles de classe P-A, 16.551 parts sociales préférentielles de classe P-B, 16.551 parts sociales préférentielles de classe P-C, 16.551 parts sociales préférentielles de classe P-D et 16.551 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Franz-Joseph Neumetzler, prénommé.

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund FCPR a transféré 23.738 parts sociales ordinaires de classe O-A, 23.738 parts sociales ordinaires de classe O-B, 23.738 parts sociales ordinaires de classe O-C, 23.738 parts sociales ordinaires de classe O-D, 23.738 parts sociales ordinaires de classe O-E, 13.617 parts sociales préférentielles de classe P-A, 13.617 parts sociales préférentielles de classe P-B, 13.617 parts sociales préférentielles de classe P-C, 13.617 parts sociales préférentielles de classe P-D et 13.617 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Franz-Joseph Neumetzler, prénommé.

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund (MACIF) Limited Partnership a transféré 531 parts sociales ordinaires de classe O-A, 531 parts sociales ordinaires de classe O-B, 531 parts sociales ordinaires de classe O-C, 531 parts sociales ordinaires de classe O-D, 531 parts sociales ordinaires de classe O-E, 305 parts sociales préférentielles de classe P-A, 305 parts sociales préférentielles de classe P-B, 305 parts sociales préférentielles de classe P-C, 305 parts sociales préférentielles de classe P-D et 305 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Franz-Joseph Neumetzler, prénommé.

- l'associé de la Société, Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership a transféré 2.638 parts sociales ordinaires de classe O-A, 2.638 parts sociales ordinaires de classe O-B, 2.638 parts sociales ordinaires de classe O-C, 2.638 parts sociales ordinaires de classe O-D, 2.638 parts sociales ordinaires de classe O-E, 1.513 parts sociales préférentielles de classe P-A, 1.513 parts sociales préférentielles de classe P-B, 1.513 parts sociales préférentielles de classe P-C, 1.513 parts sociales préférentielles de classe P-D et 1.513 parts sociales préférentielles de classe P-E de la Société, à Monsieur Franz-Joseph Neumetzler, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012065204/62.

(120092241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mai 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012065241/13.

(120093031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 157.223.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AON Financial Securities Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012065243/10.

(120093360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ICT Global Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 113.737.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012, LAC/2012/24699, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ICT GLOBAL PARTNERS S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 113737, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 786 du 19 avril 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 6 avril 2012, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065506/23.

(120093562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Jiveach S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 23.608.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 4.5.2012 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2014:

- Jacques VAN HAVER 7, avenue de la Ferme Rose, B - 1180 Bruxelles, Administrateur et Président;
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Jeanne DE GIETER, 7, avenue de la Ferme Rose, B - 1180 Bruxelles, Administrateur;
- Madame Christiane VAN HAVER, 71, rue du Petit Berchem, B - 1082 Bruxelles, Administrateur;
- Madame Nicole VAN HAVER, 1, avenue Alexandre Dumas, B - 1410 Waterloo, Administrateur;
- Monsieur Philippe VAN HAVER, 7, Clos Aglane de Nivelles, B - 1400 Nivelles, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012065539/18.

(120092658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Construction Moutinho & M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 169.207.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le sept mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Carlos Duarte RAMOS MOUTINHO, commerçant, né à Chaves (Portugal) le 1^{er} avril 1965 demeurant à L-6570 Osweiler, 10, rue de Diekirch

2.- Madame Liliana Raquel DA CRUZ MOUTINHO, étudiante, née à Madalena (Portugal) le 26 juillet 1989, demeurant à L-6570 Osweiler, 10, rue de Diekirch

3.- Monsieur José DE JESUS DIAS MARQUES, commerçant, né à Bouro (Santa Maria)/Amares le 29 octobre 1969, demeurant à B-6792 Halanzy, 34, rue de l'Hermitage

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
CONSTRUCTION MOUTINHO & M S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction.

La société a encore pour objet les travaux de terrassement, de démolition, de gros oeuvre, la confection de chappes ainsi que l'activité de carreleur, de peintre, de façadier, de plâtrier, de menuisier et de promoteur immobilier.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Kayl.

Art. 4. Le capital social est fixé à TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (€ 34.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de TROIS CENT QUARANTE EUROS (€ 340,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Carlos Duarte RAMOS MOUTINHO prénommé TRENTE-QUATRE PARTS SOCIALES	34
2.- Madame Liliana Raquel DA CRUZ MOUTINHO prénommée TRENTE-DEUX PARTS SOCIALES	32
3.- Monsieur José DE JESUS DIAS MARQUES prénommé TRENTE-QUATRE PARTS SOCIALES	34
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes ces parts ont été libérées intégralement par les apports en nature énumérés sur une liste annexée à l'acte,

Les comparants évaluent cet apport à TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (€ 34.000,-) et déclarent que le prédit apport est à la disposition de la Société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur José Luis PEREZ VAZQUEZ, employé, né à Madrid (Espagne), le 27 mai 1960, demeurant à D-54298 Igel, 6, Trierer Strasse

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

Monsieur José DE JESUS DIAS MARQUES, prénommé

Monsieur Carlos Duarte RAMOS MOUTINHO, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique et d'un gérant administratif.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ramos Moutinho, Da Cruz Moutinho, De Jesus Dias Marques, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mai 2012. Relation: EAC/2012/5938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012066106/82.

(120094522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Aon Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 157.191.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON Services Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012065244/10.

(120093361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Alliance Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.975.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé administrateur, avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2017.

4. Ont été ré-élus administrateurs avec effet au 1^{er} avril 2012:

Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

5. L'adresse professionnelle du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, avec effet au 1^{er} avril 2012.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012065262/21.

(120093671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

M2C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3672 Kayl, 56, rue de Tétange.
R.C.S. Luxembourg B 73.757.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 décembre 2011 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2010

Administrateurs

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants:

- Madame Donatienne LEGOFF, demeurant 14, rue Paul-Jacquet Kalb à F-68000 Colmar (France)
- Madame Mathilde LEGOFF, demeurant 13, rue de l'Abbaye F-94100 Saint-Maur-des Fossés (France)
- Monsieur Antoine STREMLER, demeurant 4, Rue du Château F-57480 Manderen (France)

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée, MGI FISOGEST S. à r.l., avec siège au 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B20114 pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Référence de publication: 2012065647/23.

(120092545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Luxembourg, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 130.436.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Flexi III

Référence de publication: 2012065329/12.

(120092916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

BNP Paribas L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 50.443.

—
Les comptes annuels au 31/10/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas L Fix

Référence de publication: 2012065330/12.

(120093199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Mures Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.720.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 mai 2012

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de trois (3) à sept (7).

4. Monsieur Pierre MELLINGER, spécialiste en investissement, né à Bordeaux (France), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à 5, ul. Skorupki Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Pologne), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

5. Monsieur Rossen HADJIEV, spécialiste en investissement, né à Razlog (Bulgarie), le 5 avril 1972, demeurant professionnellement à 5, ul. Skorupki Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Pologne), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

6. Monsieur Elvin GURI, spécialiste en investissement, né à Alb (Bulgarie), le 24 juillet 1974, demeurant professionnellement à 24, San Stefano Street, 1000 Sofia (Bulgarie), a été nommé comme gérant de catégorie C pour une durée illimitée.

7. Monsieur John LEONE, spécialiste en investissement, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 4 juin 1973, demeurant professionnellement à 399 Park Lane, 4^{ème} étage, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

8. Monsieur Doina POPESCU, spécialiste en investissement, né à Bucarest (Roumanie), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à 13 Banul Antonache st. 011663, Bucarest, (Roumanie), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 6.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mures Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066344/30.

(120093880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.616.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2012

L'Assemblée décide de:

- réélire Messieurs Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous deux professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

- réélire Monsieur Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

- renommer, Deloitte SA en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat de 1 an, se terminant à l'Assemblée Générale de 2013

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBL KEY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012065551/18.

(120092646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Algeco/Scotsman Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.307.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Me Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney of the delegate of the board of managers (the "Delegate") of Algeco/Scotsman acting as unlimited shareholder and manager (the "Gérant") of Algeco/Scotsman Management S.C.A. (the "Company"), pursuant to two decisions by the Gérant dated 28 February 2012 and 29 May 2012 (copies of which shall remain annexed to this deed in order to be registered therewith) (the "Decisions").

The Company, a société en commandite par actions with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 160307 has been incorporated by deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting

in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 7th April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1617 of 19 July 2011 (the “Mémorial”).

The articles of incorporation (the “Articles”) have been amended for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier dated 12 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil de Commerce et des Sociétés number 2905 of 28 November 2011.

The appearing party, acting in her capacity as aforementioned, requested the notary to record her declarations as follows:

(I) Article five, indent 2, 5 and 6 of the Articles of the Company provides as follows:

“The Company has an issued share capital of thirty five thousand six hundred and thirty-eight Euro and seventy-three (EUR 35,638.73) divided into three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,499,999) A Ordinary Shares and one (1) management share (the “Management Share”), twenty seven thousand eight hundred and forty-two (27,842) B ordinary shares, fifteen thousand seven hundred and thirty seven (15,737) C ordinary shares, five thousand two hundred and ninety four (5,294) D ordinary shares and fifteen thousand (15,000) E ordinary shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

The Gérant is authorised, during a five year period starting on the date of publication of these articles of incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the corporate capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further Ordinary Shares (and/or instruments convertible into Ordinary Shares or giving right to subscribe to Ordinary Shares) up to the limits of the authorised unissued share capital. The Gérant is authorised to issue further Ordinary Shares within the authorised un-issued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Gérant or its delegate(s) and in particular, the Gérant may issue Ordinary Shares in favour of directors, executives and employees of the Company and the group to which it belongs, directly or under the terms of one or more option or other benefit plans approved by the Gérant, while preserving, suppressing or limiting pre-emptive subscription rights of existing shareholders.

The Gérant may resolve to issue new Ordinary Shares within the authorised unissued share capital in five different classes of Ordinary Shares to be denominated by the Gérant by reference to subsequent letters of the alphabet (class A to class E Ordinary Shares) and to reclassify existing Ordinary Shares into Ordinary Shares of a specific class of Ordinary Shares.”

(II) On the basis of the powers granted to the Delegate as set out under (I) above, further to the approval of the Gérant, the Company has issued on 29 May 2012, (i) eight (8) B ordinary shares, (ii) ten thousand five hundred and seventy-five (10,575) C ordinary shares and (iii) one thousand five hundred and eight (1,508) D ordinary shares, all fully paid shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, for a total issue price of one million fifty-seven thousand five hundred and fifteen Euro and sixteen cents (€1,057,515.16), a total of one hundred and twenty Euro and ninety-one cents (€120.91) being allocated to the share capital of the Company, and one million fifty-seven thousand three hundred and ninety-four Euro and twenty-five cents (€1,057,394.25) being allocated to the share premium account of the Company.

The shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of shares of Algeco/Scotsman Group S.à r.l. (“ASG”) and a contribution in cash of an amount of one million fifty-seven thousand five hundred and fifteen Euro and sixteen cents (€1,057,515.16). As regards the value of the ASG shares contributed to the Company, no valuation report was required in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the law on commercial companies of 10 August 1915 as amended, given that the ASG Shares have been contributed to the Company for nil consideration and that no shares have been issued by the Company against such contribution.

Evidence of the contribution in cash and in kind’s existence, evidence of transfer to the Company of the contribution in kind have been shown to the notary.

(III) Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of thirty five thousand seven hundred fifty-nine Euro and sixty-four cents (€ 35,759.64) represented by three million five hundred seventy-five thousand nine hundred and sixty-four (3,575,964) shares, each with a nominal value of one Euro cent (€0.01), divided into:

- one (1) management share;
- three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,499,999) A ordinary shares;
- twenty seven thousand eight hundred and fifty (27,850) B ordinary shares;
- twenty six thousand three hundred and twelve (26,312) C ordinary shares;
- six thousand eight hundred and two (6,802) D ordinary shares; and
- fifteen thousand (15,000) E ordinary shares.

As a result of this increase of capital, indent 2 of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

“The Company has an issued share capital of thirty five thousand seven hundred fifty-nine Euro and sixty-four cents (€ 35,759.64) divided into three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,499,999) A ordinary shares, one (1) management share (the “Management Share”), twenty seven thousand eight hundred and fifty (27,850) B ordinary shares, twenty six thousand three hundred and twelve (26,312) C ordinary shares, six thousand eight hundred and two (6,802) D ordinary shares and fifteen thousand (15,000) E ordinary shares.”

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 2,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de juin.

Par-devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Me Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du délégué du conseil d'administration (le «Délégué») d'Algeco/Scotsman agissant en tant qu'actionnaire commandité et gérant (le «Gérant») d'Algeco/Scotsman Management S.C.A. (la «Société») en vertu de deux décisions prises par le Gérant datées du 28 février 2012 et du 29 mai 2012 (les copies desquelles seront annexées à cet acte et enregistrées avec celui-ci) (les «Décisions»).

La Société, une société en commandite par actions ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160307, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1617 du 19 juillet 2011 (le «Mémorial»).

Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier en date du 12 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil de Commerce et des Sociétés numéro 2905 le 28 novembre 2011.

La partie comparante, agissant dans sa capacité susmentionnée, requit le notaire de prendre acte de ses déclarations comme il suit:

(I) L'article cinq, alinéas 2, 5 et 6 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«La Société a un capital social émis de trente cinq mille six cent trente-huit euros et soixante-treize centimes (35.638,73 EUR) divisé en trois millions quatre-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.499.999) Actions Ordinaires A et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), vingt-sept mille huit cent quarante-deux (27,842) Actions Ordinaires B, quinze mille sept cent trente-sept (15,737) Actions Ordinaires C, cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (5,294) Actions Ordinaires D, et quinze mille (15,000) Actions Ordinaires E, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans commençant à la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter le capital social de temps à autre, pour tout ou en partie, par l'émission d'Actions Ordinaires supplémentaires (et/ou des instruments convertibles en Actions Ordinaires ou donnant le droit de souscrire à des Actions Ordinaires) dans les limites du capital social autorisé non-émis. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires supplémentaires dans les limites du capital social autorisé non-émis en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de la prime d'émission disponible ou de réserves ou autrement suivant les termes et conditions déterminés par le Gérant ou son (ses) délégué(s) et en particulier, le Gérant pourra émettre des Actions Ordinaires pour le bénéfice d'administrateurs, de directeurs ou employés de la Société et du groupe auquel elle appartient, directement ou suivant les conditions d'un ou de plusieurs plan d'options ou autre plan d'intéressement approuvés par le Gérant, tout en préservant, supprimant ou limitant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

Le Gérant pourra décider d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires dans les limites du capital social autorisé non-émis de la Société en cinq différentes classes d'Actions Ordinaires qui seront dénommées par le Gérant en faisant référence aux lettres de l'alphabet consécutives (des Actions Ordinaires de la classe A à la classe E) et de reclassifier les Actions Ordinaires existantes en Actions Ordinaires d'une classe spécifique».

(II) Sur base des pouvoirs accordés au Délégué tels qu'évoqué sous (I) ci-dessus, et suivant la décision du Gérant, la Société a émis le 29 mai 2012, (i) huit (8) actions ordinaires de classe B, (ii) dix mille cinq cent soixante-quinze (10.575) actions ordinaires de classe C, et (iii) mille cinq cent huit (1.508) actions ordinaires de classe D, toutes entièrement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) chacune, pour un prix d'émission total d'un million cinquante-sept mille cinq cent quinze euros et seize centimes (€1.057.515,16), un montant total de cent vingt euros et quatre-vingt onze centimes (€120,91) a été alloué au capital social de la Société et un montant d'un million cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et vingt-cinq centimes (€1.057.394,25) a été alloué au compte à la prime d'émission de la Société.

Les actions ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en des parts sociales d'Algeco/Scotsman Group S.à r.l. («ASG») et un apport en numéraire d'un montant d'un million cinquante-sept mille cinq cent quinze euros et seize centimes (€1.057.515,16). Pour ce qui est de la valeur des parts sociales d'ASG apportées à la Société, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, un rapport d'évaluation n'est pas requis, dans la mesure où les parts sociales d'ASG ont été apportées à la Société sans contrepartie et qu'aucune part sociale n'a été émise par la Société en contrepartie.

La preuve de l'existence des apports en numéraire et en nature et la preuve du transfert à la Société de l'apport en nature ont été montrées au notaire soussigné.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté au montant total de trente-cinq mille sept cent cinquante-neuf euros et soixante-quatre centimes (€35.759,64) représenté par trois millions cinq cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-quatre (3.575.964) actions, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0.01) chacune, étant:

- une (1) action de commandité;
- trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.499.999) actions ordinaires de classe A;
- vingt-sept mille huit cent cinquante (27.850) actions ordinaires de classe B;
- vingt-six mille trois cent douze (26.312) actions ordinaires de classe C;
- six mille huit cent deux (6.802) actions ordinaires de classe D; et
- quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe E.

En raison de cette augmentation de capital, l'alinéa 2 de l'article 5 des Statuts est modifié de manière à avoir désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social émis de trente cinq mille sept cent cinquante-neuf euros et soixante-quatre centimes (€35.759,64) divisé en trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.499.999) Actions Ordinaires de classe A, une (1) action de commandité, (l'«Action de Commandité»), vingt-sept mille huit cent cinquante (27.850) Actions Ordinaires de classe B, vingt-six mille trois cent douze (26.312) Actions Ordinaires de classe C, six mille huit cent deux (6.802) Actions Ordinaires de classe D et quinze mille (15.000) Actions Ordinaires de classe E.»

Frais:

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de son augmentation de capital, sont estimés à € 2.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, mentionnée ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.Martins Costa, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2012. Relation: EAC/2012/7006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065234/174.

(120092835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

Le siège de La Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 25 mai 2012.

Le gérant de La Société, Manacor (Luxembourg) S.A., est résigné au 25 mai 2012.

DIF Management Luxembourg S.à r.l., avec son siège en 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé comme gérant unique de La Société à partir de 25 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S.à r.l.
DIF Management Luxembourg S.à r.l.
Gérant

Référence de publication: 2012065390/17.

(120093079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

EDEN LogCenter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.338.

Im Jahre zweitausend zwölf, den vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Joe THIELEN, Jurist, wohnhaft in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

handelnd als Spezialbevollmächtigter der Gesellschaften mit beschränkter Haftung, auf Grund von zwei Vollmachten gegeben in Luxemburg am 18. April 2012.

- EDEN LogCenter International S.à r.l. (hier unten auch „absorbierende Gesellschaft“ genannt), mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 118.338,

gegründet am 24. Juli 2006 unter dem Namen Eyemaxx LogCenter International S.à r.l., gemäß Urkunde des Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg C, Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1879 vom 6. Oktober 2006,

zuletzt abgeändert durch eine Urkunde vom 24. Juli 2009 aufgenommen durch den Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt C Nr. 1558 vom 13. August 2009

- EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l. (hier unten auch „absorbierte Gesellschaft“ genannt), mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 121.920,

gegründet am 15. November 2006 unter dem Namen Eyemaxx International RetailCenter S. à r.l. gemäß Urkunde des Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 34 vom 23. Januar 2007,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. August 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numer 2529 vom 19. Oktober 2011.

Welche Vollmachten nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden.

- Dass laut Verschmelzungsplan, einstimmig angenommen durch die Geschäftsführung am 30. September 2011, die absorbierte Gesellschaft EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l., mit der absorbierenden Gesellschaft EDEN LogCenter International S.à r.l. verschmelzen will, gemäss Artikel 278 und 279 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

- Dass der Verschmelzungsplan veröffentlicht wurde im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3149 vom 22. Dezember 2011.

- Dass die absorbierende Gesellschaft hundert Prozent 100% der Anteile der absorbierten Gesellschaft besitzt.

- Dass kein Anteilhaber der absorbierenden Gesellschaft während einem (1) Monat nach der Veröffentlichung des Verschmelzungsplanes im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen hat, um sich zur Verschmelzung zu äussern.

- Dass die Verschmelzung, mehr als einen Monat nach der Veröffentlichung des Verschmelzungsplanes im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, von heute an wirksam sein wird und die absorbierende Gesellschaft die Aktiva und Passiva der absorbierten Gesellschaft in dem Zustand übernimmt, in dem sie sich am heutigen Tage befindet.

- Dass als Folge der Verschmelzung die absorbierte Gesellschaft aufgelöst wird und alle Anteile, die diese ausgegeben hat, annulliert werden. Die Gesellschaftsunterlagen der absorbierten Gesellschaft werden am Sitz der absorbierenden Gesellschaft für die von dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form vorgeschriebene Dauer aufbewahrt.

- Dass völlige Entlastung der Geschäftsführung der zu verschmelzenden Gesellschaften für die Erfüllung ihrer Pflichten bis zum Datum dieser Generalversammlung gewährt wird.

- Dass am Tage der Veröffentlichung gegenwärtiger Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, die Verschmelzung gegenüber Dritten wirksam wird.

Übergabe der Wertpapiere

Anschließend hat die absorbierte Gesellschaft, vertreten wie eingangs erwähnt, der absorbierenden Gesellschaft, alle Originale der Gründungs- und Abänderungsurkunden, Geschäftsbücher, Buchungsbelege, Eigentumsurkunden, Nachweise von Transaktionen, Wertpapiere, sowie alle Dokumente und Unterlagen welche gesetzlich gefordert sind, überreicht.

Sämtliche Bücher, Dokumente und Unterlagen der absorbierten Gesellschaft werden am Sitz der absorbierenden Gesellschaft aufbewahrt, welche Letztere die etwaigen fälligen Steuern in Bezug auf das laufende Geschäftsjahr begleichen wird.

Folglich stellt die absorbierte Gesellschaft, ihre Geschäftstätigkeit vollständig ein und ist somit abgeschlossen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied der absorbierenden Gesellschaft erhält gänzliche Vollmacht mit Substitutionsermächtigung um die Beschlüsse in gegenwärtiger Sitzung auszuführen, alle notwendigen Urkunden zu unterschreiben, die Umsetzung der Fusion durchzuführen und speziell für die Übertragung aller Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der EDEN LogCenter International S.à r.l. nach EDEN INTERNATIONAL RETAIL CENTER S.à r.l., sowie die Streichung im Handelsregister.

Schätzung der Kosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000 EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. THIELEN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2012. Relation: LAC/2012/18925. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065404/79.

(120093274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

DM Services FM Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 81.883.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012065391/13.

(120093749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.557.

L'assemblée générale annuelle de la Société du 9 mai 2012 a décidé de renouveler le mandat de KPMG, ayant siège au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 6 juin 2012.

Pour le compte d'EAST CAPITAL (LUX) SCA, SICAV-SIF

Olivier Lansac

Référence de publication: 2012065394/15.

(120092660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.169.

—
Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2012

Ordre du jour

1) Renouvellement des mandats des Administrateurs.

2) Ratification de la démission d'un Administrateur.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de

1) - a) renouveler les mandats des Administrateurs pour un terme de 5 ans de Messieurs:

- Olivier de Jamblinne demeurant à 60, Rue Albert 1^{er} à L-1117 Luxembourg,

- Franck Sarre demeurant à 24, Rue de Cendrousse à F-55100 Verdun (Administrateur et Administrateur Délégué à la gestion journalière),

- Philippe Amand demeurant à 16, Wiesenstrasse à D-54441 Kanzem.

Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

1) - b) renouveler les mandats des Administrateurs pour un terme de 1 an de Messieurs:

- Bernard Clasen demeurant à Scherfenhof à L-7634 Heffingen (Président du Conseil d'Administration),

- Baudouin Nagelmackers demeurant à 9/5, Avenue de Mercure à B-1180 Bruxelles.

Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

2) ratifier la démission d'un Administrateur

- Monsieur Charles Velge, en date du 31.01.2012.

Philippe Amand / Franck Sarre

Administrateur-Directeur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012066662/26.

(120095370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Edgewood L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 57.507.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 mai 2012 à 11 heures

L'Assemblée du 15 Mai 2012 a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Alexander Farman-Farmaian, Kevin Seth, Jacques Elvinger et Fausto Rotundo, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013;

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012065396/15.

(120093676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

First Estates Regional Organization S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.641.

—
Les Comptes Annuels du 01/01/2011 au 16/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065433/11.

(120092666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Eiger Securities S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.860.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2012.

EIGER SECURITIES S.à r.l.

Représentée par M ASHTON Richard / Mme KRENINGER-WEST Natacha

Référence de publication: 2012065398/12.

(120092993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Energia Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Energia Solar Luxembourg S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2012065399/13.

(120092637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Esares International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 juin 2012.

Référence de publication: 2012065400/10.

(120093600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Revada, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 avril 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur, avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

4. L'adresse professionnelle de Madame Martine KAPP, administrateur, et Monsieur Eric LECLERC, administrateur et président du conseil d'administration, ainsi que de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012065734/19.

(120093611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Eurotech Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065401/10.

(120093156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ELDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 162.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2012.

*Pour compte de ELDS Sarl
Fiduplan S.A.*

Référence de publication: 2012065407/12.

(120093132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Build Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.125.

Il résulte des contrats de vente conclus en date du 16 avril 2012 entre:

- Build Carlyle S.à r.l. (le "Cédant 1"), société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 128 356, et Abémont Hotels AG (le "Cessionnaire"), société anonyme, ayant son siège à Wetzikon ZH, c/o Feri Treuhand AG, Bahnhofstrasse 15, 8620 Wetzikon ZH, Suisse et immatriculée auprès du registre du commerce sous le numéro CH-020.3.031.835-8, que quarante-huit mille deux cent quarante-neuf (48.249) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 1 au Cessionnaire;

- Montefiore Investment II FCPR représenté par Montefiore Investment (le "Cédant 2"), Fonds Commun de placement à risques, ayant son siège au 17 rue de Mirosmenil, 75008 Paris, France et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 453184806, et le Cessionnaire, que deux mille quatre cent soixante-sept (2.467) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 2 au Cessionnaire;

- MI Brittany FCPR représenté par Montefiore Investment (le "Cédant 3"), Fonds Commun de placement à risques, ayant son siège au 17 rue de Mirosmenil, 75008 Paris, France et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 453184806, et le Cessionnaire, que six mille une (6'001) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 3 au Cessionnaire.

Par ces transferts les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Abémont Hotels AG: 56.717 parts sociales,
- Build Carlyle S.à r.l.: 110.993.143 parts sociales,
- Montefiore Investment II FCPR: 5.682.309 parts sociales,
- MI Brittany FCPR: 13.799.883 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Build Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012067245/32.

(120095265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

EMPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065408/10.

(120093139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Encon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.944.

EXTRAIT

- Il résulte d'un courrier en date du 16 décembre 2011 que la société Nationwide Management S.A., R.C.S. Luxembourg n°B 99746, démissionne de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour ENCON S.à r.l.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Référence de publication: 2012065409/12.

(120093109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Esttex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065413/10.

(120092970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Spinnaker Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.008.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting on May 25th, 2012

1. The closure of the liquidation be approved.
2. All legal documents of the company will be kept during the legal period of five years at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2012

1. La liquidation de la société est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
SGG S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2012065758/22.

(120093399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 21 mai 2012:

Sont réélus au conseil d'administration avec effet au 21 mai 2012:

- M. Thomas Portmann, Président du conseil d'administration, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

- M. Andreas Aebersold, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2016, Nüscherstrasse 9, CH-8001 Zurich, Suisse.

- M. André Müller-Wegner, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

- M. Christian Schön, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Manager Solutions

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Benjamin Wacker

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2012065834/22.

(120092744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Altra Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5577 Remich, 20, rue Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 169.170.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of April.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Thomas VOSS, company director, born on the 21st of July 1967 in Skaelskør (Danmark), residing in L-5577 Remich, 20, rue Wenkel,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person announced the formation by him of a company with limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability which will be governed by Luxembourg law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the Company is to grant strategic advice and consulting services in relation to the development of existing companies and assist the management of such companies implementing the strategic plans for the future. The Company may further carry out any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith

Art. 3. The company will assume the denomination of Altra Management s.à r.l.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Remich.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twentyfive (125) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The shares may be transferred to other parties by a notarial deed or a written agreement.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

Art. 11. Every shareholder has the right to vote at the general meeting. Each share gives the right to one vote. Every shareholder has the right to appoint a special proxy who represents him at the general meetings of the shareholders.

The rights of the general meeting are exercised by the sole shareholder as long as the company only has one shareholder.

The decisions of the sole shareholder are laid down in writing in a register to be kept at the registered office of the company.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 14. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 17. The manager(s) may under the following conditions distribute interim dividends during the financial year:

a) A statement of accounts is made which provide sufficient funds for a distribution.

b) The amount of the interim dividend may not exceed the realised profit since the last approved financial statements, increased by the profits carried forward and the free reserves and decreased by the losses carried forward and the amounts which according to the law or the articles of incorporation have to be set aside for the reserves.

c) The decision of the managers to distribute an interim dividend must be taken within 2 Months after establishment of the statement of accounts referred to under a).

d) An interim dividend may not be distributed during the first 6 months after the end of the previous financial year and before the approval of the financial statements of the previous financial year. Only after a period of at least 3 months following an interim dividend payment the next interim dividend may be paid.

e) The managers shall according to their best knowledge and practice ensure that the amount of the interim dividend(s) do not exceed the amount of distributable funds available at the end of the accounting year even in case of a negative development of the assets of the company during the year. The managers shall immediately inform the shareholders if the amount of the interim dividend(s) at the end of the year due to unforeseeable circumstances exceeds the amount of distributable funds for the financial year and require the repayment of the interim dividend paid in surplus. The liability of the shareholders for the repayment of the dividend paid in excess is joint and several.

Art. 18. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 19. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first year will start from today and will end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

All the one hundred and twenty-five (125) shares have been fully paid up by Mr. Thomas VOSS, prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation of the costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately nine hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) Is appointed manager of the company for an unlimited period of time:

Mrs Anne Mette VOSS, born in Vejle (Danmark) on the 24th of January 1972, residing in L-5577 Remich, 20, rue Wenkel.

The company is duly represented by the signature of the sole manager.

2) The registered office is established in L-5577 Remich, 20, rue Wenkel.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes.

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Thomas VOSS, Geschäftsführer, geboren am 21. Juli 1967 in Skaelskør (Dänemark), wohnhaft in L-5577 Remich, 20, rue Wenkel,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen ausgestelltem Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die strategische Beratung und Betreuung existierender Gesellschaften in Bezug auf ihre zukünftige Entwicklung und die Unterstützung der Geschäftsleitung bei der Durchführung solche strategischer Planungen für die Zukunft. Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Altra Management s.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100,- EUR).

Art. 7. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Insolvenz oder den Konkurs eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der aussergewöhnlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Die Geschäftsführer sind unter Einhaltung folgender Bedingungen befugt Zwischendividenden während des Jahres auszuschütten.

a) Es wird ein Rechnungsabschluß erstellt, welcher genügend Mittel für die Ausschüttung ausweist.

b) Der als Zwischendividende auszuschüttende Betrag kann nicht den Betrag übersteigen welcher als Ergebnis seit der letzten von der Gesellschafterversammlung gebilligten Bilanz erwirtschaftet wurde, erhöht um die Gewinnvorträge und der frei verfügbaren Reserven und gemindert um die Verlustvorträge und den Beträgen, die gemäß einer gesetzlichen oder satzungsmäßigen Bestimmung einer Reserve zuzuführen sind.

c) Der Beschluß der Geschäftsführer eine Zwischendividende auszuschütten muß innerhalb von 2 Monaten ab Erstellung des unter a) erwähnten Rechnungsabschlusses gefasst werden.

d) Die Ausschüttung einer Zwischendividende darf frühestens 6 Monate nach Ende des letzten Wirtschaftsjahres erfolgen und nur nach Billigung der Bilanzen des letzten Wirtschaftsjahres. Wenn bereits eine Zwischendividende ausgeschüttet wurde müssen wenigstens 3 Monate bis zur Ausschüttung der nächsten Zwischendividende vergehen.

e) Die Geschäftsführer sollen nach bestem Wissen und Gewissen dafür sorgen, dass die Zwischendividende durch eine spätere Wertentwicklung des Vermögens der Gesellschaft nicht den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr übersteigt. Sollte die Zwischendividende wegen absolut unvorhergesehener Ereignisse den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr dennoch übersteigen, haben sie dies den Gesellschaftern unverzüglich mitzuteilen und die Zwischendividende ganz oder teilweise zurückzufordern. Die Gesellschafter haften gemeinschaftlich für die Rückzahlung der zu viel ausgeschütteten Zwischendividende.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung

Alle ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile wurden vollständig durch Herrn Thomas VOSS, vorgenannt, vollständig eingezahlt, so daß die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Es wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Frau Anne Mette VOSS, geboren am 24. Januar 1972 in Vejle (Dänemark), wohnhaft in L-5577 Remich, 20, rue Wenkel.

Die Gesellschaft wird rechtswirksam durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin vertreten.

2) Sitz der Gesellschaft ist in L-5577 Remich, 20, rue Wenkel.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Komplementen, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Komplementen und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die Englische Fassung massgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten des Komplementen vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2012. Relation GRE/2012/1335. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Juni 2012.

Référence de publication: 2012065240/207.

(120092781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065421/9.

(120092633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.420.

Procès verbal du conseil d'administration du 14 mai 2012

Il est décidé de nommer Monsieur Patrick Bahadourian, né le 02/09/1968 à Tassin la Demi-Lune (FR), domicilié Chemin des Rayes 33, CH-1222 Vésenaz, administrateur-délégué de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012065414/13.

(120093147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Euro-Link S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 6, rue Henri Pensis.

R.C.S. Luxembourg B 28.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065415/10.

(120092863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Compagnie Benjamin de Rothschild Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.845.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 mai 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs, pour une période qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit approuver les états financiers au 31 décembre 2012:

- Mr Hugo FERREIRA, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- Mr Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur
- Mr Reggie VAN LEER, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit approuver les états financiers au 31 décembre 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Mr Hugo Ferreira, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29, route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15

Administrateurs

- Mr Hugo Ferreira, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29, route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15
- Mr Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG
- Mr Reggie Van Leer, 63A, rue JP Huberty, L-1742 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l ayant son siège social à 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066730/31.

(120095283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Eurolux Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue des Puits.

R.C.S. Luxembourg B 167.880.

EXTRAIT

En date du 04 juin 2012, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 37, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 10, rue des Puits, L-2355 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012065416/12.

(120092808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

F.IMM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 86.449.

—
RECTIFICATIF

Déposé le 15/07/2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065417/13.

(120093196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 129.345.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 23 mai 2012

L'associé unique décide d'élire, avec effet au 1^{er} mai 2012, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Neil Ross,

- donc l'adresse professionnelle est 2 a, rue Albert Borschette, L-1021 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND EUROZONE COMPANY 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2012065418/15.

(120092854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Gemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 133.969.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 4 mai 2012 à 11.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012065459/14.

(120092584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Fonds de Compensation de la Sécurité Sociale, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 129.879.

—
Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 6 juin 2012.

Pour le compte de fonds de compensation de la Sécurité Sociale, SICAV FIS

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012065420/13.

(120092611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Financière Sextant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.491.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 mai 2012

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Laurent BOUVIER, né le 02/08 1977 à Lyon, demeurent 148, rue de l'Université, F-75007 Paris. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

FINANCIERE SEXTANT S.A.

C. FRANCOIS / A. BON

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012065430/17.

(120093204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Ferlim S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 49.631.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012065422/10.

(120092905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Ferenda Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 77.326.

—
- Par décisions en date du 23 avril 2012 l'assemblée a nommé conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme représentante permanente de FIDESCO S.A., administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012066192/12.

(120094418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Generali Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.432.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 mai 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission de Monsieur Amerigo BORRINI avec effet au 3 mai 2012 en tant qu'administrateur a été acceptée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066201/12.

(120094403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.
